



**SAINT
ÉTIENNE
DU
ROUVRAY**

CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 12 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2023-12-12-67 | Vie sociale des seniors - Repas des 70 ans
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12
Nombre de pouvoir : 5
Nombre d'excusés : 0
Convoqué le 7 déc. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Monsieur Didier Burg, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Jean Pierre Mirey donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Véronique Brard-Wulfranc donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Monsieur Alain Goussault donne pouvoir à Madame Annie Geslin, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez.

Etaient excusés sans pouvoir :

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'article 123.5 du Code de l'action sociale et des familles

Considérant :

- Le souhait de faire découvrir les foyers-restaurants et lieux d'accueil des seniors.

Le Conseil d'administration décide :

- D'offrir gracieusement un repas « découverte » aux seniors prenant 70 ans en 2024, ces bénéficiaires pouvant se faire accompagner d'une personne de leur choix,
- D'organiser ces repas dans chaque restaurant seniors (Geneviève Bourdon et Ambroise Croizat) sur 8 dates réparties en 2024,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Résultat du vote :

Par : 17 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 19/12/2023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20231212-2023-12-12-67-DE

Publié ou notifié : **04 JAN. 2024**